

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Canton de Cambrai

**Commune de
HAYNECOURT
59268**

Tél : 03 27 81 99 21
mairiehaynecourt@wanadoo.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DE CIRCULATION

N ° 20230505

Le Maire d'Haynecourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la sécurité routière,
Vu la demande de la Société EIFFAGE ROUTE NORD EST, située 2, rue Louise Michel 59161 ESCAUDOEUVRES, tendant à réglementer la circulation des véhicules sur les rues de Bourlon et des Chanoines, pour des travaux de réfection de trottoirs en enrobés à compter du mardi 9 mai 2023 jusqu'au mardi 23 mai 2023 inclus,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : Au cours de la période du 9 au 23 mai 2023 inclus, la circulation des véhicules sera restreinte sur les rues de Bourlon et des Chanoines.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur les voies sera la suivante : alternat par feux tricolores.

Les restrictions de circulation suivantes seront appliquées : défense de stationner, de s'arrêter et dépassement interdit. Limitation de vitesse à 30 km/h.

Article 3 : La fourniture et la pose des panneaux ou des feux tricolores seront à la charge de l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental, Direction de la voirie de Cambrai,
- Mr le Commandant de brigade de Gendarmerie autonome d'Iwuy,
- Monsieur le Directeur de la Société EIFFAGE ROUTE NORD EST.

Fait à Haynecourt, le 5 mai 2023,

Le Maire, Bernard HUREZ